

Soutien à la transaction écologique du nautisme

ATC

Présentation du dispositif

Cette aide vise à accélérer la transition écologique des ports, favoriser la gestion dynamique de la disponibilité des places dans les ports et favoriser l'équipement des sites soumis à une forte pression.

!L'aide est mobilisable jusqu'en 2027.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont éligibles les opérateurs publics et privés du secteur du nautisme.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Sont éligibles les projets de :

- création et modernisation de système permettant une gestion dynamique des places de port pour une optimisation de l'occupation du plan d'eau,
- création et modernisation des zones de mouillages et d'équipements légers (ZMEL),
- création de mouillages dédiés à la grande plaisance,
- investissements structurants liés aux opérations « Ports propres », en complément ou lorsque ceux-ci dépassent la capacité d'intervention de l'OEC.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le taux d'intervention ne pourra excéder 70 % sur une base éligible de 10 000 € minimum et de 400 000 € maximum.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme ?

Les demandes sont à faire auprès de l'Agence du Tourisme de Corse.

Organisme

ATC

Agence du Tourisme de la Corse

- 17, boulevard du Roi Jérôme
20181 AJACCIO Cedex 01
Téléphone : 04 95 51 77 77